

## DECLARATION DE PERFORMANCES

En conformité avec la Réglementation (EU) N°305/2011



N° 21046902-1

1. Code d'identification unique du produit type :

GEBSOPLAST LIQUIDE

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Voir emballage : date de fabrication, numéro de lot,

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Adhésif pour assembler les composants de systèmes de canalisations thermoplastiques constituées de poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U), pour liquides sans pression norme EN 14680:2006

Adhésifs pour assembler les composants de systèmes de canalisations thermoplastiques constituées de poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U), pour liquides sous pression jusqu'à PN16 norme EN 14814:2007

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

GEB SAS - 282, avenue du Bois de la Pie – CS62062 – 95972 Roissy Charles de Gaulle cedex

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:

Non concerné

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 4

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Déclaration, par le fabricant, des performances en ce qui concerne les caractéristiques essentielles du produit de construction, sur la base d'essais de type, de calculs relatifs au type, de valeurs issues de tableaux ou de la documentation descriptive du produit et d'un contrôle de la production en usine

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non concerné

9. Performances déclarées

| Caractéristiques essentielles     | Performances déclarées                                                                           | Spécifications techniques harmonisées<br>Norme de référence |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Résistance à l'arrachement        | > 0,25 N/mm <sup>2</sup> à 1H<br>> 1,5 N/mm <sup>2</sup> à 24H<br>> 3,0 N/mm <sup>2</sup> à 480H | EN 14680:2006                                               |
| Étanchéité                        | >1000H selon EN1055 type B                                                                       |                                                             |
| Résistance à la haute température | >1000H selon EN1055 type B                                                                       |                                                             |
| Résistance à l'arrachement        | > 0,4 N/mm <sup>2</sup> à 1H<br>> 1,5 N/mm <sup>2</sup> à 24H                                    | EN 14814:2007                                               |

|                                     |                                                      |  |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------|--|
|                                     | > 7,0 N/mm <sup>2</sup> à 480H                       |  |
| Pression interne                    | >1000H à 51,2bars - 20°C                             |  |
| Étanchéité                          | >1000H à 20,8bars - 40°C<br>>1000H à 16,0bars - 60°C |  |
| Résistance aux températures élevées | >1000H à 40°C - 20,8bars<br>>1000H à 60°C - 16,0bars |  |

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

T. Delattre

Directeur Laboratoires&HSE

Nanteuil le Haudouin, le 01/07/2013

